

**PROJET SEJOUR LINGUISTIQUE**

**ANNEE 2018**

**I. Intitulé du projet : BERLIN :** travailler et illustrer les notions du programme.

**II. Identification de la personne publique :**

**Lycée Auguste Pavie.** Service Intendance. 13, rue Anatole le Braz. BP 70545. 22205 Guingamp cedex.

**Pouvoir adjudicateur :** M. LE GOFF Philippe, Proviseur.

**Agent comptable :** Mme VINCENT Anne-Marie.

**Procédure :** Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

**III. Description de l'offre :**

**Destination :** Berlin. Pays : Allemagne.

**Dates :** du dimanche 25 mars au vendredi 30 mars 2018. Départ le 25 mars pour un retour le 30 mars dans la journée (une nuit passée dans le car à l'aller, une nuit dans le car au retour).

**Composition du groupe :** 54 élèves maximum et 4 accompagnateurs (le nombre d'élèves sera confirmé au mois de janvier).

**Mode de transport :**

- Transport aller et retour à partir du lycée en autocar 59 places maximum avec toilettes, frais de péage, parking et frais du chauffeur inclus.
- Respect de la réglementation concernant le temps de trajet.
- Autocar disponible sur place pour les visites et activités pendant la durée du séjour.
- Pas de facturation pour les kilomètres supplémentaires éventuels.

**Hébergement :** familles d'accueil (proximité du centre historique de Berlin).

- 2 à 4 élèves par famille, un lit par élève (pas de lit pliant, accès à une salle de bains).
- Hébergement des accompagnateurs et du chauffeur en famille.
- Avoir un représentant des familles d'accueil sur place pour faire la liaison entre le groupe et les familles.
- Les élèves devront être accompagnés par les familles au point de rendez-vous du groupe le matin et viendront les rechercher le soir.
- Les familles d'accueil fournissent les repas (froid pour le midi sauf jour 1 restaurant), repas chaud le soir) ; le voyageur prévoit tous les repas jusqu'à l'accueil par les familles (**sauf le premier repas du voyage pendant le transport en car**) et depuis le départ du lieu d'hébergement jusqu'au retour à l'établissement scolaire.
- Hébergement pour 3 nuits.

#### **IV. Organisation du séjour souhaité :**

- Un exemplaire de la feuille d'inscription pour les personnes et les accompagnateurs
- L'adresse de l'hébergement pour chaque personne envoyée pour les parents avant le départ du séjour.
- Dossier pour les accompagnateurs : liste alphabétique des élèves avec adresses des hébergements.
- Carte individuelle pour chaque personne mentionnant le nom, l'adresse et le téléphone de la famille d'accueil ainsi que les coordonnées des accompagnateurs.
- Boîte vocale (permettant aux parents et à l'établissement d'avoir des nouvelles des voyages aller et retour du groupe).
- Ne pas prévoir de téléphone portable ni de budget pour le professeur.

#### **V. Visites et activités comprises dans le séjour :**

- Jour 2 (26 mars): visite libre de la Potsdamer Platz/Sony Center, visite du Musée de l'espionnage, repas chaud dans un restaurant de Berlin, musée du Mur.
- Jour 3 (27 mars) : visite guidée en autocar et visite libre du Hackescher Markt, panier repas. L'après-midi, visite du Reichstag. NB: les visites de la coupole et l'exposé en français à la tribune de l'assemblée plénière ont lieu uniquement le mardi à 13 h ; visite de la Gedenkstätte Berliner Mauer (mémorial du Mur), Bernauerstrasse.
- Jour 4 (28 mars): promenade à pied le long de l'avenue Unter den Linden le matin et l'ascension de la Tour de la TV. Visite libre de la East Side Gallery. Croisière sur la Spree. (Panier repas)
- Jour 5 (29 mars): Musée de Pergame et la visite du DDR-Museum. (Panier repas)

#### **VI. Assurance :**

- Le lycée souscrit de son côté auprès de son assurance une garantie annulation individuelle (maladie, accident, décès familial...).
- L'établissement demande à ce que soit pris en compte dans l'offre une assurance garantissant le remboursement des sommes versées hors coût de l'assurance concernant l'annulation complète du groupe en cas d'interdiction de tout séjour scolaire par le Ministère de l'Education Nationale ou de toute autorité administrative dont la décision s'impose aux chefs d'établissement.

#### **VII. Date retour des offres :**

La date limite de retour des offres comprenant un devis détaillé des prestations est fixée au plus tard au 30 novembre 2017.

Critères de jugement des offres :

Prix : 40%

Respect et qualité des prestations : 60%

### **VIII. Règlement :**

Le règlement s'effectuera par virement administratif sur présentation d'une facture ; le versement d'acomptes est possible dans la limite de 70 % du montant total du voyage. Le solde du voyage sera réglé après service fait sur présentation d'une facture finale.